

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023



ID : 048-214800567-20231221-DE2023_46-DE

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 21/12/2023

date de convocation : 14/12/2023

n° de délibération : DE2023 - 46

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 7

suffrages exprimés : 9 (pour-9, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :
**Biens communaux : Salle Communale,
conditions et tarifs de location**

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		excusé	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel		absente	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine		excusée, pouvoir à BLANC Alain	
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		excusée, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Madame le Maire propose la révision des tarifs de location de la Salle Communale et du compteur électrique du site du Planet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les tarifs de location et de cautions ci-après :

location forfaitaire	associations de la commune (valeur de la subvention)	habitants de la commune	autres personne et associations extérieures à la commune
Salle : location sans vidéoprojecteur	100 €	100 €	150 €
Salle : location avec vidéoprojecteur	100 €	100 €	170 €
Salle : caution générale		300 €	300 €
Salle : caution pour ménage		30 €	30 €
Compteur électrique	15 €	15 €	30 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire pour l'application de ces nouveaux tarifs et conditions.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL